



KPMG Entreprises
Loire Haute Loire
4 Allée Drouot - Parc Giron
CS 53181
42031 Saint-Etienne Cedex 2
France



7 rue de l'Artisanat
42390 Villars

Moulinvest S.A.
***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 août 2019
Moulinvest S.A.
Z.A de Ville - 43220 Dunières
Ce rapport contient 39 pages
Référence : GVI/PG/kl



KPMG Entreprises
Loire Haute Loire
4 Allée Drouot - Parc Giron
CS 53181
42031 Saint-Etienne Cedex 2
France



7 rue de l'Artisanat
42390 Villars

Moulinvest S.A.

Siège social : Z.A de Ville - 43220 Dunières
Capital social : € 3 690 406

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2019

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Moulinvest S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Moulinvest S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 5.5.8 de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les « immobilisations corporelles » et « stocks et en cours » constituent des postes significatifs du bilan. Les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations corporelles et aux stocks et en cours sont présentés dans les notes 5.3.8 et 5.3.10 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Saint-Etienne, le 4 décembre 2019
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Villars, le 4 décembre 2019
Seca Forez



Guy Villemagne
Associé



Pierre Gérard
Associé

1. Bilan

ACTIF (En K €)	31/08/2019	31/08/2018
ECART D'ACQUISITION I		
Capital souscrit non appelé II		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et développement		
Concessions, brevets, droits similaires	30	38
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	5 129	5 433
Constructions	7 963	7 895
Installations techniques, matériel, outillage	23 597	23 782
Autres immobilisations corporelles	1 380	1 442
Immobilisations en cours	23 031	887
Avances et acomptes	10 980	16 590
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres de participation		
Actifs nets en cours de cession		
Participations par mise en équivalence		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	130	107
Prêts	148	150
Autres immobilisations financières	96	93
TOTAL III	72 484	56 417
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements	9 718	10 674
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	4 127	4 443
Marchandises	22	32
Avances, acomptes versés/commandes	2	18
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés	7 028	5 266
Actifs d'impôt différé	87	88
Autres créances	1 586	1 644
Capital souscrit et appelé, non versé		
DIVERS		
Valeurs mobilières de placement		
Actions propres		
Disponibilités	5 927	5 730
COMPTES DE REGULARISATION		
Charges constatées d'avance	550	577
TOTAL IV	29 047	28 112
Charges à répartir sur plusieurs ex. V	758	890
Primes de remboursement des obligations VI		
Ecart de conversion actif VII		
Ecart arrondi actif VIII		
TOTAL GENERAL (I à VIII)	102 289	85 419

PASSIF (en K €)	31/08/2019	31/08/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	3 690	3 690
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 591	7 591
Ecarts de réévaluation		
Ecart de réévaluation groupe		
Réserve légale	67	44
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	425	
Réserve du groupe	17 197	14 729
Ecarts de conversion groupe		
Report à nouveau		-151
RESULTAT GROUPE	3 191	3 068
Subventions d'investissements		
Amortissements dérogatoires		
Autres provisions réglementées		
Titres en autocontrôle	-311	-220
TOTAL I	31 850	28 751
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts hors groupe	47	48
Ecarts de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe		
TOTAL II	47	48
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL III		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour acquisition de titres		
Provisions pour risques	706	525
Provisions pour charges	1 421	1 362
Provisions pour passif d'impôt différé	1 586	1 448
TOTAL IV	3 713	3 335
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	36 980	28 448
Concours bancaires courants	2 939	537
Emprunts en crédit-bail	5 630	6 633
Emprunts et dettes financières divers	1 005	1 002
Passifs nets en cours de cession		
Avances et acomptes reçus/commandes en cours	318	270
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 051	10 737
Dettes fiscales et sociales	2 985	2 679
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 617	243
Autres dettes	333	633
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 821	2 103
TOTAL V	66 679	53 285
Ecart de conversion passif VI		
Ecart arrondi passif VII		
TOTAL GENERAL (I à VII)	102 289	85 419

2. Compte de résultat

RESULTAT (En K€)	31/08/2019	31/08/2018
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France	54 588	51 606
Production vendue de biens Export	7 881	8 139
Production vendue de services France	1 180	1 404
Production vendue de services Export	368	180
TOTAL I	64 017	61 329
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée	-311	-148
Production immobilisée	208	124
Subventions d'exploitation	13	30
Reprises sur provisions, amortissements, transferts	287	614
Autres produits	5	11
TOTAL II	202	631
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	28 621	30 527
Variation de stock de MP et autres approvisionnements.	966	-1 096
Autres achats et charges externes	12 552	11 642
Impôts, taxes et versements assimilés	1 164	1 106
Salaires et traitements	6 671	6 308
Charges sociales	2 760	2 750
Dotations aux amortissements immobilisations	5 872	5 426
Dotations aux provisions immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	21	72
Dotations aux provisions risques et charges	190	47
Autres charges	7	182
TOTAL III	58 824	56 964
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III)	5 395	4 996
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

RESULTAT (En K€)	31/08/2019	31/08/2018
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immo.		8
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, transferts de charges	20	
Différences positives de change		1
Produits nets sur cessions de VMP		
Ecart de conversion		
TOTAL IV	20	9
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 555	1 074
Différences négatives de change	1	5
Charges nettes sur cessions de VMP		
Ecart de conversion		
TOTAL V	1 556	1 079
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-1 536	-1 070
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 859	3 926
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	402	524
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	687	1 017
Reprises sur provisions, transferts de charges	82	36
TOTAL VI	1 171	1 577
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	152	73
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	331	798
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	145	677
TOTAL VII	628	1 548
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	543	29
Impôts dus sur les bénéfices	1 072	672
Impôts différés sur les bénéfices	139	215
TOTAL VIII	1 211	887
TOTAL DES PRODUITS	65 410	63 546
TOTAL DES CHARGES	62 219	60 478
Résultat des sociétés intégrées	3 191	3 068
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions		
Résultat d'ensemble consolidé	3 191	3 068
Résultat groupe	3 191	3 068
Résultat hors groupe	0	0
Résultat par action	1.0515	1.0061

3. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2019	31/08/2018
Résultat net des sociétés intégrées	3 191	3 068
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	5 840	4 857
- Variation des impôts différés	139	215
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-88	329
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	9 082	8 469
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-16	1 840
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	9 066	10 309
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-17 353	-17 038
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	428	482
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-16 925	-16 556
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-92	-2
Emissions d'emprunts (+)	12 130	17 521
Remboursements d'emprunts (-)	-6 025	-7 340
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	6 013	10 179
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	-1 846	3 932
Trésorerie d'ouverture	4 834	902
Trésorerie de clôture	2 988	4 834
Ecart	0	0

Le tableau des flux de trésorerie présenté ci-dessus est établi conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02.

Est présenté ci-dessous un autre tableau des flux de trésorerie, établi à partir du précédent, mais intégrant les retraitements suivants :

- intégration, dans les émissions d'emprunts, des financements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 1 417 995 euros ;
- intégration, dans les acquisitions d'immobilisations, des investissements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 1 417 995 euros ;
- reclassement, en dette à long terme (émission d'emprunts), de la dette financière à court terme de MOULIN BOIS ENERGIE, servant à financer des investissements long terme, et initialement comptabilisée dans les variations de trésorerie (concours bancaires courants), pour un montant de 1 447 929 euros.

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2019	31/08/2018
Résultat net des sociétés intégrées	3 191	3 068
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	5 840	4 857
- Variation des impôts différés	139	215
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-88	329
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	9 082	8 469
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-16	1 839
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	9 066	10 308
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-18 771	-18 589
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	428	482
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-18 343	-18 107
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-92	-2
Emissions d'emprunts (+)	14 996	19 073
Remboursements d'emprunts (-)	-6 025	-8 840
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	8 879	10 231
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	-398	2 432
Trésorerie d'ouverture retraitée	4 834	2 402
Trésorerie de clôture retraitée	4 436	4 834
Ecart	0	0

4. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août- 2017	3 690	7 591	44	12 475	-169	2 271	-217	25 685	48
Augmentation de capital (*)							-3	-3	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				2 254	17	- 2 271		0	
Résultat consolidé (part du groupe)						3 068		3 068	
Variation de périmètre									
Autres variations									
31-août- 2018	3 690	7 591	44	14 729	-152	3 068	-220	28 750	48

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves conso- lidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino- ritaire
31-août- 2018	3 690	7 591	44	0	14 729	-152	3 068	-220	28 750	48
Augmentation de capital (*)								-92	-92	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			23	425	2 468	152	-3 068		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							3 191		3 191	-1
Variation de périmètre										
Autres variations										
31-août- 2019	3 690	7 591	67	425	17 197	0	3 191	-312	31 849	47

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

5. Annexe aux comptes consolidés

5.1. Informations relatives à la Société

Le périmètre de consolidation comporte toujours 10 sociétés sous contrôle exclusif, mais avec l'entrée d'une nouvelle société et la sortie d'une autre, depuis la clôture de l'exercice précédent.

Le groupe se trouve étendu à la SAS FOREZ BOIS ENERGIE, créée en février 2019 avec prise de participation par la SA MOULINVEST à 100%, et consolidée pour la première fois sur l'exercice en cours clos le 31 août 2019.

Suite à sa dissolution anticipée et à sa liquidation en date du 30 novembre 2018, la SARL LIFECON CONSTRUCTION France, détenue à 99.80% par la SA MOULINVEST et consolidée depuis l'exercice clos le 31 août 2014, sort du périmètre de consolidation sur l'exercice en cours clos le 31 août 2019.

5.2. Faits significatifs

5.2.1. Analyse de la performance du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 64,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2018/2019 contre 61,3 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente 12,9% du chiffre d'affaires total (contre 13,6% en N-1).

L'activité Bois Construction (39,4% du chiffre d'affaires) connaît un léger recul (-1,8%), principalement lié à une diminution des ventes de bâtiments agricoles.

Les activités du pôle Bois Energie représentent 26,8% du chiffre d'affaires consolidé 2019, en augmentation de 7,9%. Après un 1^{er} semestre de ventes en retrait du fait des contraintes de production et d'une gestion en flux tendus, le 2nd semestre a permis de rattraper le décalage avec une augmentation du tonnage vendu de près de 20% à période comparable et des prix stables. L'activité de production d'électricité par cogénération, qui avait été pénalisée par une opération de maintenance préventive quinquennale à l'été 2018, retrouve en 2019 un niveau d'activité normatif.

Le pôle Imprégnation (30,6% du CA) bénéficie du développement des ventes de poteaux utilisés pour l'implantation des réseaux de fibre optique et des opérations réalisées sur ses marchés télécom export au 2nd semestre. La gamme Décovert confirme la tendance observée au 1^{er} semestre 2019, avec l'accroissement des ventes de produits destinés aux marchés de l'arboriculture, mais également aux marchés d'aménagement extérieur (lames de terrasses, bois de structure).

Le taux de marge brute du Groupe s'établit à 53,3% du chiffre d'affaires (34,1 millions d'euros) au titre de l'exercice 2018-2019, en amélioration par rapport à l'exercice précédent (52,6% à 32,3 millions d'euros sur 2017-2018).

Les autres achats et charges externes du Groupe représentent 12,5 millions d'euros soit 19,6% du chiffre d'affaires contre 19,0 % du chiffre d'affaires sur 2017-2018. L'augmentation de ces charges est principalement imputable à des frais d'entretien et à la hausse de certaines dépenses en lien avec le projet Horizon 2020.

La masse salariale représente 14,7% du chiffre d'affaires, ratio stable par rapport à l'exercice précédent (14,8%).

L'excédent brut d'exploitation consolidé progresse à 11,3 millions d'euros (+8,9% vs. EBE 2018), en lien avec la performance économique des pôles Energie (CA granulation +8,0%) et Imprégnation (CA +12,1%).

Cette amélioration de la rentabilité se traduit par la hausse du résultat d'exploitation qui s'établit à 5,4 millions d'euros contre 5,0 millions d'euros sur l'exercice 2017-2018, représentant un taux de marge opérationnelle stable à 8,4% du chiffre d'affaires.

Le résultat financier, grevé par les charges financières liées au portage du projet d'investissement Horizon 2020, s'établit à -1,5 millions d'euros sur l'exercice 2018-2019, contre -1,1 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat Groupe consolidé ressort ainsi à 3,2 millions d'euros au 31 août 2019, contre 3,1 millions d'euros au 31 août 2018.

5.2.2. Facteurs de risque

Risques opérationnels

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle particulièrement forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou celle de production de granulés de bois. En ce qui concerne les produits sciés, la société met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients. L'implantation de la nouvelle ligne de profilage à Dunières, dont la mise en service sera effective sur l'exercice 2020, s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Pour l'activité granulation, on constate une phase de normalisation progressive du marché, mais la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés, et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Après un exercice 2018 marqué par la diminution du volume de vente de poteaux réalisé auprès d'un client historique, l'exercice 2019 est marqué par le développement des ventes sur les marchés de la fibre et les marchés export.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en développement. Le Groupe mène une politique de prospection et de référencement active, tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Le management du groupe a souhaité opérer un recentrage stratégique sur la rentabilisation des segments d'activités les plus profitables avec le développement des pôles Energie et les activités de seconde transformation (imprégnation, rabotage, séchage des produits sciés). L'activité de la société Technicbois, aujourd'hui largement centrée sur la production et la commercialisation de solutions constructives en bois à destination du marché agricole, a permis de générer un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,2 millions d'euros sur l'exercice, en retrait par rapport à l'activité 2018 (2,0 millions d'euros).

Risques de marché

Le groupe estime ne pas être exposé à des risques de non-respect de ses engagements financiers actuels, compte tenu des perspectives de rentabilité attendues dans les années futures.

Un contrat de couverture de taux a été activé sur le second semestre en lien avec le financement du projet Horizon 2020 (couverture de type CAP indice Euribor 3 mois à 0,5% sur 60% du nominal du financement soumis à taux variable).

Risques environnementaux

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont également des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumises à autorisation préfectorale et principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2010, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

5.2.3. Perspectives 2020

Le groupe Moulinvest vient d'annoncer le bouclage de l'installation de sa nouvelle ligne de profilage mi-novembre, dans le cadre de son ambitieux plan d'investissement Horizon 2020. Cette nouvelle chaîne de production devrait permettre à terme de doubler la capacité de production et disposer des moyens technologiques pour conforter sa position à l'international.

La phase de démarrage devrait s'effectuer dans les prochaines semaines, et la montée en puissance de cette nouvelle ligne associée à un système de classement des bois suivre graduellement au cours des prochains mois.

Avec l'installation de cette ligne, Moulinvest dispose désormais de l'outil de première transformation qui permettra d'apporter toute la matière première nécessaire à l'utilisation optimale des trois presses à granulés et de la nouvelle chaudière chez Moulin Bois Energie.

L'endettement et les investissements du groupe vont continuer à s'accroître au cours de l'exercice 2020 avec le déblocage du solde des financements.

Sur le plan commercial, le marché du granulé reste bien orienté avec une demande forte et des prix qui se maintiennent. Les ventes de produits d'aménagement Décovert (France Bois Imprégnés) se développent avec une saisonnalité marquée sur le 2nd semestre, qui correspond à la période d'activité la plus significative.

5.3. Principes et méthodes comptables

5.3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 31 août 2019, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2. Changement de méthode

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2019, sont les mêmes que ceux au 31/08/2018. Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation comptable n'est à signaler.

5.3.3. Estimation et hypothèses

La préparation des comptes consolidés conformes au CRC 99-02 nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

5.3.4. Base de préparation des états financiers

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2019. Toutes les sociétés ont un exercice comptable de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2018 ; sauf pour la société Forez Bois Energie, qui a été créée en février 2019 et qui n'a donc que 7 mois d'activité.

5.3.5. Principes et méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société MOULINVEST assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Le groupe applique les méthodes de référence suivantes du règlement CRC-99-02 :

- Comptabilisation des engagements de retraite (cf. § 5.3.15)
- Prise en compte du résultat à l'avancement (cf. § 5.3.10)
- Comptabilisation des contrats de location-financement (cf. § 5.3.20)
- Etalement des frais et primes d'émission sur emprunts (cf. § 5.3.21)
- Comptabilisation des frais d'augmentation de capital (cf. § 5.3.22)

Ne sont pas applicables les méthodes suivantes :

- Activation des frais de développement
- Reclassement des écarts de conversion en résultat financier

5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Les opérations non courantes et non liées à l'exploitation normale de l'entreprise sont constatées en résultat exceptionnel.

5.3.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

5.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Lorsque des événements ou des indicateurs indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Les droits de mutation et les honoraires ont été activés.

5.3.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont retenues pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure à leur prix d'acquisition, des dépréciations sont constatées.

5.3.10. Stocks

- Evaluation des matières et marchandises :

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat connu.

En ce qui concerne les stocks de grumes : ceux-ci sont évalués et entrés en stocks dès l'achat, c'est-à-dire au moment de la signature des conventions avec les ONF et les particuliers. Compte tenu de la nature particulière des achats qui ne peuvent être évalués à une valeur réelle que lors de la coupe, il arrive qu'à posteriori, lorsque les bois sont coupés, le cubage réel soit différent des cubages entrés en stock. Le stock et les dettes fournisseurs correspondants sont alors réajustés. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais peut influencer sur le niveau des stocks et des dettes fournisseurs.

- Evaluation des produits finis :

Les produits finis de sciages sont évalués au prix de vente, moins une décote correspondant aux frais de commercialisation.

- Dépréciation des stocks :

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée le cas échéant si la valeur actuelle (de réalisation) devient inférieure au coût de production. Des dépréciations ont été constatées (cf. § 5.5.3).

- Valorisation des contrats à long terme :

La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. La méthode à l'avancement porte sur tous les contrats en cours.

Le résultat est constaté à l'avancement en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement. Le pourcentage d'avancement retenu est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date d'arrêt et le total des coûts d'exécution du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison, sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, est constatée immédiatement.

5.3.11. Créances et dettes

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change constaté à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion, par rapport aux montants précédemment comptabilisés en euros, sont comptabilisées en écarts de conversion actifs ou passifs. Le cas échéant, les pertes de change latentes font l'objet de provisions.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrecouvrabilité.

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste client en application de la réglementation comptable. Celle-ci précise que, lors du transfert de la créance, le compte « Clients » est soldé, quelles que soient les conditions prévues par la convention d'affacturage puisque la subrogation vaut transfert de propriété (C. civ. art. 1250), que l'affacturage soit avec ou sans recours. Il en est de même pour les cessions de créances Dailly.

5.3.12. Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût d'achat.

5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5.3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements apparaissant au passif des comptes sociaux des sociétés consolidées sont virées en produits constatés d'avance, sans incidence sur la fiscalité différée.

5.3.15. Avantages du personnel

Les engagements de retraite concernent les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 31/08/2019 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir ce risque. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle.

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité minimale légale de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes :

- départ à l'âge de 65 ans
- méthode rétrospective des droits proratisés temporis (avec progression des salaires de 1%)
- rotation lente
- taux d'actualisation : 0.42 %
- taux de cotisation patronale : application des taux moyens constatés dans chacune des sociétés consolidées.

5.3.16. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.3.17. Passifs éventuels et litiges

Si le montant ou l'échéance d'un risque ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

5.3.18. Impôts

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et de toute différence temporaire apparaissant entre résultat comptable et fiscal. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable (prise en résultat des différences temporaires). Ils ont été calculés au taux de 28%, la prise en compte d'un échéancier de reversement n'ayant pas d'impact significatif.

En application du CRC 99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2011 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que chaque filiale (SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2013 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE. La convention signée stipule que chaque filiale (France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2014 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et TECHNICBOIS MOULIN. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2015 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et IMMO BOISSET. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Le groupe fiscal intégré existant a dégagé un bénéfice fiscal de 3 328 K€.

5.3.19. Reconnaissance des produits

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent aux règles suivantes : la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits. Des PQFA (Primes Quantitatives de Fin d'Année) sont versées à certains clients selon des conventions signées avec eux sur la base de volumes traités en année civile. Au 31 août, il est fait une estimation des primes qui seront dues au 31 décembre sur la base de l'année civile en fonction des volumes déjà connus et à venir. Des avoirs à établir sont comptabilisés au prorata temporis des 8 mois écoulés.

5.3.20. Contrat de location et crédits baux

Un grand nombre de biens, matériels techniques notamment, sont financés par crédit-bail ou location longue durée. Ceux-ci ont été retraités pour faire apparaître à l'actif la valeur brute des immobilisations ainsi financées et les amortissements calculés sur une durée probable d'utilisation, et au passif les emprunts qui auraient été souscrits pour financer les investissements.

5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts

Les coûts des emprunts et des dettes portant intérêts sont constatés selon les dispositions du plan comptable général en charges financières. Les frais de mise en place des financements, associés au projet de modernisation et de développement industriel Horizon 2020, ont fait l'objet d'un étalement sur une durée de 7 ans (charge à répartir au bilan de l'exercice clos le 31 août 2019 : 758 k€).

5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission

En application du CRC 99.02, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 31 août 2019, la société MOULINVEST détient, dans le cadre d'un contrat de liquidité, 6 303 de ses propres actions. Elle détient également, dans le cadre d'un contrat de rachat d'actions, 34 709 de ses propres actions.

Les cessions de l'exercice ont dégagé des plus et moins-values : il en résulte un mali net de 15 K€. Ces opérations sont imputées, dans les comptes consolidés, sur les capitaux propres du groupe, pour un montant net d'impôt de 312 K€.

5.3.24. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social, hors titres d'autocontrôle (avis n°27 mai 1993 de l'OEC).

5.4. Périmètre de consolidation

5.4.1. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière
SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100%	Globale	848995551	Production, transformation et vente de matières énergétiques

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (Capital restant dû au 31/08/2019 : 1 668 867 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

5.4.2. Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation est modifié depuis le dernier exercice clos le 31 août 2018, avec l'entrée d'une nouvelle filiale, la SAS FOREZ BOIS ENERGIE, en février 2019, détenue à 100%, et la sortie de la filiale SARL LIFECO CONSTRUCTION France par dissolution anticipée et liquidation au 30/11/2018. L'incidence sur les comptes consolidés étant négligeable, aucune information proforma n'est nécessaire.

5.5. Bilan

5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Rubriques	Début exercice	Acquisition	Cession	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement	0					0
Frais de recherche	0					0
Concessions, Brevets	305	6	44		2	269
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	305	6	44	0	2	269
Terrains	7 625	116			3	7 744
Constructions	14 453	409	86		339	15 115
Installations techniques	52 067	2 841	943		1 496	55 461
Autres immo corporelles	3 099	363	312			3 150
Immo en cours	887	13 091			9 053	23 031
Avances et acomptes	16 590	5 283			-10 893	10 980
IMMO CORPORELLES	94 721	22 103	1 341	0	-2	115 481
Titres participation	0					0
Titres des sociétés M.E.	0					0
Créances sur participations	0					0
Autres titres immo	107	23				130
Prêts	150	9	11			148
Autres immo financières	95	4				99
IMMO FINANCIERES	352	36	11	0	0	377
TOTAL	95 378	22 145	1 396	0	0	116 127

Les principaux investissements réalisés sur l'exercice 2019 correspondent à des immobilisations en cours de réalisation, ainsi qu'à des avances et acomptes versés dans le cadre du projet d'investissement industriel HORIZON 2020 :

- par Scierie Moulin pour 10 243 K€, pour l'acquisition de la nouvelle ligne de profilage (6 361 K€) et d'un nouveau classeur (2 618 K€) ;
- par Moulin Bois Energie pour 3 308 K€, pour un ensemble d'équipements associés au convoyage de la matière première (1 094 K€) et à la mise en place d'une nouvelle chaudière biomasse (1 350 K€) ;
- par SCI de Ville et par Immobilier de Ville pour respectivement 2 993 K€ et 2 287 K€, au titre des travaux de construction des bâtiments destinés à accueillir les nouveaux équipements de production.

Moulin Bois Energie a également mis en service sur la période la troisième presse à granulés, représentant un investissement total de 1 546 K€ (dont 1 290 K€ relatifs à des acomptes versés sur l'exercice précédent).

Les autres investissements significatifs concernent :

- pour Scierie Moulin : des aménagements divers (stockage) pour 111 K€, ainsi que des travaux et remplacements de matériels pour 684 K€ sur une déligneuse à la suite d'un sinistre matériel (une indemnité d'assurance a été constatée pour 340 K€ en contrepartie au titre de la période) ;
- pour France Bois Imprégnés : un séchoir pour 298 K€ et une perforatrice à poteaux pour 146 K€ ;
- pour SCI de Ville : la réception de nouveaux bâtiments administratifs et des travaux annexes pour 341 K€.

Concernant les crédits-baux (+1 418 K€), de nouveaux matériels roulants ont été intégrés à la flotte France Bois Imprégnés (renouvellement) pour 338 K€, et deux machines forestières (abatteuse et débardeuse) sont venus renforcer le dispositif de Scierie Moulin pour 894 K€.

Les biens inscrits dans les immobilisations, qui font l'objet de contrats de location-financement, ont une valeur brute totale de 21 529 K€.

Ils correspondent essentiellement à des installations techniques. Leurs modalités de dépréciation sont identiques à celles des autres immobilisations, leur valeur nette comptable s'élève à 8 761 K€.

(Dans le paragraphe 5.8.2.2, les investissements sont présentés par secteur d'activité.)

5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations

Durées d'amortissement

Nature	Durée
Immobilisations incorporelles : logiciels	1 an
Constructions	10 - 30 ans
Agencements, installations	8 - 20 ans
Matériel et outillage	2 - 10 ans
Matériel de transport	2 - 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 - 10 ans

Variations des amortissements

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement	0					0
Frais de recherche	0					0
Concessions, Brevets	266	17	44			239
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	266	17	44	0	0	239
Terrains	2 191	423				2 614
Constructions	6 559	655	62			7 152
Installations techniques	28 285	4 251	671			31 865
Autres immo corporelles	1 657	391	278			1 770
Immo en cours	0					0
IMMO CORPORELLES	38 692	5 720	1 011	0	0	43 401

Variations des provisions sur immobilisations

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Provisions sur titres de participation	0					0
Provisions sur autres immobilisations financières	3					3
TOTAL	3	0	0	0	0	3

5.5.3. Stocks et en-cours

STOCK 31/08/2019	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	9 723	4	9 719
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	4 144	17	4 127
Marchandises	32	10	22
TOTAL	13 899	31	13 868

STOCK 31/08/2018	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	10 678	4	10 674
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	4 455	13	4 442
Marchandises	42	10	32
TOTAL	15 175	27	15 148

5.5.4. Créances clients et autres créances

AU 31/08/2019	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts	148	10	138
Avances et acomptes versés	2	2	
Créances clients	7 330	7 330	
Actif d'impôt différé	87	87	
Autres créances	1 586	1 586	
Charges constatées d'avance	550	550	
TOTAL	9 703	9 565	138

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 302 K€ au 31/08/2019.

A compter de l'exercice 31 août 2015, la scierie MOULIN a souscrit un contrat d'affacturage pour financer une partie de son encours clients. Le fonds de garantie minimum de 80 K€ a fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisations financières, alors que le fonds de garantie variable, après chaque cession au factor, a fait l'objet d'une comptabilisation en « autres créances », pour 217 K€ au 31 août 2019.

Les créances cédées au factor sont comptabilisées en moins du poste clients (Cf principe évoqué § 5.3.11). Elles s'élèvent au 31/08/2019 à 2 935 K€. Il existe en outre des comptes de réserves en trésorerie à l'actif du bilan pour un montant de 1 181 k€.

Le solde net financé dans le cadre de ce contrat d'affacturage s'élève donc à un montant de 1 457 k€.

Dans la société FBI, des créances sont cédées en Loi Dailly. Le montant de l'avance au 31/08/2019 est nul.

AU 31/08/2018	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts	150	11	139
Avances et acomptes versés	18	18	
Créances clients	5 557	5 557	
Actif d'impôt différé	88	88	
Autres créances	1 644	1 644	
Charges constatées d'avance	577	577	
TOTAL	8 034	7 895	139

Les créances clients ont fait l'objet d'une dépréciation de 291 K€ au 31/08/2018.

Concernant le contrat d'affacturage de la scierie MOULIN souscrit au cours de l'exercice 31 août 2015, le fonds de garantie minimum de 80 K€ avait fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisations financières, alors que le fonds de garantie variable, après chaque cession au factor, avait fait l'objet d'une comptabilisation en « autres créances », pour 224 K€ au 31 août 2018.

Les créances cédées au factor étaient comptabilisées en moins du poste clients (Cf principe évoqué § 5.3.11). Elles s'élevaient au 31/08/2018 à 2 998 K€. Il existait en outre des comptes de réserves en trésorerie à l'actif du bilan pour un montant de 1 216 K€.

Le solde net financé dans le cadre de ce contrat d'affacturage s'élevait donc à un montant de 1 479 K€.

Dans la société FBI, des créances étaient cédées en Loi Dailly. Le montant de l'avance au 31/08/2018 était nul.

5.5.5. Actifs financiers

- Au 31/08/2019 : Néant
- Au 31/08/2018 : Néant

5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie

La marge brute d'autofinancement est en hausse de 7,2% par rapport à 2017-2018, et s'établit à 9 082 K€. Pour plus de détails, se reporter au paragraphe 5.2.1 (Analyse Performance du groupe).

Nous constatons une stabilisation du besoin en fonds de roulement (+ 16 K€). Pour rappel, le besoin en fonds de roulement avait diminué de 1 840 K€ en 2018.

Afin de pérenniser le financement de la croissance du pôle Bois Construction, le groupe Moulinvest a opté fin 2014 pour la mise en place d'un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de sa filiale Scierie Moulin. Ce mode de financement vient compléter le panel de solutions déjà en place au niveau du groupe et apporte la souplesse nécessaire à la maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Par conséquent les flux de trésorerie générés par l'activité sont positifs de 9 066 K€, en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Les flux liés aux investissements sont négatifs de 16 925 K€ : les investissements se sont élevés à 17 353 K€ (hors nouveaux contrats de crédit-bail représentant 1 418 K€).

Ils correspondent principalement à des versements d'acomptes sur les investissements industriels du projet HORIZON 2020 (cf. 5.5.1).

Les cessions d'immobilisations représentent quant à elles 429 K€.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 6 026 K€.

De nouveaux emprunts ont été souscrits pour 12 130 K€ (hors emprunts en crédit-bail).

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat, mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces flux, le groupe a vu sa trésorerie se dégrader de - 1 846 K€.

5.5.7. Capital et informations sur le capital

Composition du capital social

	EX. 31/08/2019	EX. 31/08/2018
Nombre de titres à l'ouverture	3 075 338	3 075 338
Augmentation de capital		
Diminution de capital	0	0
Nombre de titres à la clôture	3 075 338	3 075 338

La société détient 41 012 actions propres à la clôture.
La valeur nominale des titres est de 1.20 €.

5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

AU 31/08/2019	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	36 980	4 665	15 613	16 702
Emprunts en crédit-bail	5 630	2 475	3 155	0
Emprunts et dettes financières divers	1 005			1 005
TOTAL	43 615	7 140	18 768	17 707

AU 31/08/2019	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	2 939	2 939		
TOTAL	2 939	2 939	0	0

Au 31/08/2019	Garanties	Non Garanties	Total
Emprunt Auxifip taux fixe	862		862
Autres emprunts à taux fixe	20 570	30	20 600
Autres emprunts à taux variable	15 518		15 518
Dettes financières auprès des établissements de crédit	36 950	30	36 980
Dettes financières des contrats de crédit-bail	5 630		5 630
Autres dettes financières		1 005	1 005

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 21 462 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 15 518 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 101.46 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 32 316 / 31 850 = 101.46 %, contre 86.23 % au 31/08/2018).

L'acte de prêt signé le 23 octobre 2013, relatif à l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE, était assorti d'engagements financiers matérialisés par des ratios prudentiels (« ratio de levier », « ratio de Gearing »). Ce prêt a été remboursé par anticipation le 25 mai 2018 dans le cadre de la mise en place des financements associés au projet de modernisation et de développement industriel Horizon 2020.

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe, est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Au 31 août 2019 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 3,74 pour un seuil contractuel de 4,8 ; et est à un niveau inférieur à : 4,8 ;

- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2019 est de 4 593 438 euros (nets d'un produit d'assurance réinvesti de 340 000 €) et est à un niveau supérieur à 2 500 000 euros ; précisons que les Investissements Annuels Autorisés correspondent ici exclusivement aux investissements réalisés sur la période, en marge des investissements du projet Horizon 2020 tels que définis dans le Plan d'Investissement ; ce dépassement s'explique principalement par la décision d'investir dans un système de convoyage automatisé de la matière première (sciure, plaquettes) entre les installations de Scierie Moulin et celles de Moulin Bois Energie (1 603 312 euros en 2019), et la mise en place d'une 3^e équipe d'abattage et débardage en forêt, financée en crédit-bail pour 893 933 euros ;

Le management a adressé à son pool bancaire une demande de dérogation à la clause de respect des investissements additionnels, suite au constat du dépassement sur l'enveloppe d'Investissement Additionnel Autorisé sur 2019. Cette demande, sous la forme d'une demande de rehaussement temporaire du niveau d'investissement additionnel autorisé, est en cours de traitement. A ce stade, si cette situation est susceptible de correspondre à un cas d'exigibilité anticipé du prêt senior (auquel cas, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité), la direction générale de Moulinvest est confiante quant à l'issue favorable de la demande, dans la mesure où le groupe bénéficie du soutien de ses partenaires bancaires et que le ratio de levier est sensiblement inférieur à la limite pour la période 2019 (3,74 pour un seuil maximum de 4,8) ;

Néanmoins, par respect du principe de prudence et dans l'attente d'une validation de la demande de dérogation au seuil annuel autorisé de la part des banques partenaires du pool de financement, l'ensemble de la dette bancaire constatée au 31 août 2019 au titre du contrat de financement senior a fait l'objet, dans le tableau ci-après, d'un reclassement en dettes à échéance moins d'un an. Précisons que les établissements bancaires du pool n'ont, à date, pas effectué de demande visant à rendre la dette immédiatement exigible.

AU 31/08/2019	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	36 980	28 130	5 921	2 929
Emprunts en crédit-bail	5 630	2 475	3 155	0
Emprunts et dettes financières divers	1 005			1 005
TOTAL	43 615	30 605	9 076	3 934

AU 31/08/2019	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	2 939	2 939		
TOTAL	2 939	2 939	0	0

Avec ce reclassement de la dette du contrat de prêt senior à moins d'un an, le taux d'endettement à long terme s'élèverait à 27.79 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 8 850 / 31 850 = 27.79 %).

- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 389 460 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;

- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 392 920 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros. Ce produit correspond à des opérations de cession d'actif courant dans le cadre du renouvellement du parc engin et véhicules des sociétés, ainsi qu'à la cession d'une machine à bois d'occasion dont le groupe n'avait plus l'usage.

AU 31/08/2018	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	28 448	3 658	9 885	14 906
Emprunts en crédit-bail	6 633	2 194	4 253	186
Emprunts et dettes financières divers	1 002			1 002
TOTAL	36 083	5 852	14 138	16 094

AU 31/08/2018	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	537	537		
TOTAL	537	537	0	0

Au 31/08/2018	Garanties	Non Garanties	Total
Emprunt Auxifip taux fixe	1 955		1 955
Autres emprunts à taux fixe	21 874	30	21 904
Autres emprunts à taux variable	4 589		4 589
Dettes financières auprès des établissements de crédit	28 418	30	28 448
Dettes financières des contrats de crédit-bail	6 633		6 633
Autres dettes financières		1 002	1 002

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Au 31/08/2018, les dettes auprès des établissements de crédit étaient constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 23 859 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 4 589 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élevait à 86.23 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : $24\,791 / 28\,751 = 86.23\%$, contre 52.47 % au 31/08/2017).

Au 31 août 2018 :

- Le Ratio de Levier tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élevait à 3,174 ; et était à un niveau inférieur à : 3,8 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2018 à compter de la Date de Signature était de 714 000 euros ; et était à un niveau inférieur à 2 500 000 euros ;
- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élevait à 55 778 euros et avait été intégralement maintenu dans la société. Il s'agissait du montant de l'indemnité d'assurance perçue au titre de la compensation des dommages matériels (exclusion faite des pertes d'exploitation sur exercice antérieur pour lesquelles une indemnité de 326 628 euros avait été perçue, sur

l'Exercice Social) : il était inférieur au seuil de franchise globale de 100 000 euros défini au paragraphe concerné ;

- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré était de - 322 587 euros et était inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions

	31/08/2018	Variation périmètre	Virement	Dotations	Reprises	31/08/2019
Provision pour litiges	525			188	-7	706
Provisions pour risque et charge y compris pour pension	1 362			146	-87	1 421
Passif d'impôt différé	1 448			265	-127	1 586
TOTAL	3 335	0	0	599	-221	3 713

Les sociétés soumises à des engagements de retraite sont MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 31/08/2019 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir cet engagement.

5.5.10. Litiges et passifs éventuels

Certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, ont fait l'objet d'une provision sur l'exercice 2019 :

- Une provision pour un montant de 495 000 euros avait ainsi été constatée sur l'exercice 2018 dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles.

Aucune modification n'a été apportée à cette provision au titre de cet exercice.

- Des provisions ont été maintenues à hauteur de la franchise d'assurance (5 K€ par litige), dans la mesure où l'état d'avancement des dossiers et expertises engagées ne permettaient pas une estimation chiffrée fiable et précise du risque afférent.

Des provisions complémentaires ont été constatées sur la période :

- 58 K€ au titre des frais de démantèlement d'un atelier de traitement et de fours ;
- Une indemnité due au titre d'un litige commercial pour 10 K€ ;
- 60 K€ au titre d'une condamnation rendue sur l'exercice ;
- 116 K€ au titre d'un risque de redressement en matière de TICFE.

5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Le montant particulièrement significatif des dettes fournisseurs à la clôture s'explique par le cadre contractuel liant le groupe Moulinvest à ses fournisseurs de bois. L'accord entre les deux parties prévoit un paiement au fur et à mesure de la consommation des bois achetés sur pied.

Ainsi le processus de comptabilisation des achats de grumes est le suivant :

- Dans le cas de contrats d'approvisionnement conclus avec les ONF (Offices Nationaux des Forêts), le transfert de risque et de propriété intervient à l'occasion de la livraison sur le site de production de la scierie après réception au parc à grumes et sur la base du décompte de volume établi à cet instant. La comptabilisation en achats intervient à la livraison sur site.

- Pour des achats à des particuliers ou à des groupements forestiers, les modalités de transfert de risque et de propriété sont établies en fonction des accords passés : la comptabilisation s'effectue soit à la signature de la convention d'achat, soit à la livraison sur site. En cas de transfert à la signature de la convention d'achat, et modulo le versement d'un acompte prévu contractuellement, les règlements interviennent au fur et à mesure de la mobilisation du bois en scierie. Cela peut générer des délais de paiement de plus d'un an, entre le moment où le bois est acheté et celui où il est payé.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions d'investissement obtenues par les sociétés SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, SCI DE VILLE, IMMOBILIER DE VILLE et France BOIS IMPREGNES.

AU 31/08/2019				
	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande	318	318		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 051	10 051		
Dettes sur immobilisations	3 617	3 617		
Dettes fiscales et sociales	2 985	2 985		
Autres dettes	333	333		
Produits constatés d'avance	2 821	2 821		
TOTAL	20 125	20 125	0	0

AU 31/08/2018				
	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande	270	270		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 737	10 737		
Dettes sur immobilisations	243	243		
Dettes fiscales et sociales	2 679	2 679		
Autres dettes	633	633		
Produits constatés d'avance	2 103	2 103		
TOTAL	16 665	16 665	0	0

5.6. Compte de résultat

5.6.1. Résultat d'exploitation

Le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de la performance § 5.2.1
 La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités est faite dans le paragraphe 5.8.2.1

5.6.2. Résultat financier

PRODUITS FINANCIERS	31/08/2019	31/08/2018
Revenus des participations		
Revenus de placements		
Escomptes obtenus		7
Produits de cession		
Ecart de conversion		
Reprises sur provisions		
Gains de change		
Autres produits financiers		2
Transfert de charges financières	20	
TOTAL	20	9

Les financements par crédits baux ont été retraités pour faire apparaître la charge financière supportée par le groupe. Ils sont distingués des intérêts des emprunts réels dans le tableau ci-dessous.

CHARGES FINANCIERES	31/08/2019	31/08/2018
Intérêts bancaires	1 345	756
Intérêts sur crédit bail	170	209
Escomptes accordés	40	54
Pertes de change	1	4
Charges nettes sur cession VMP		
Dotations financières		
Autres charges financières		56
TOTAL	1 556	1 079

La hausse des charges financières supportées au titre de l'exercice 2019 s'explique par le déblocage des tranches de financement du projet industriel Horizon 2020.

5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/08/2019	31/08/2018
Produits de cessions d'immobilisations	418	469
Quote-part de subvention	269	270
Autres opérations en capital		277
Ecart d'acquisition		
Profit sur report d'impôt		
Reprises sur provisions	82	36
Indemnité d'assurance	365	422
Produits divers (Régularisations diverses et produits sur exercices antérieurs)	37	103
TOTAL	1 171	1 577

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/08/2019	31/08/2018
Cession d'immobilisations	330	798
Ecart d'acquisition		
Perte sur report d'impôt		
Malis sur cession d'action		
Dotations aux provisions pour risques	145	677
Dotations aux provisions pour litiges		
Coût de désamiantage et de dépollution		
Rappels suite à contrôle fiscal et social		
Indemnité de licenciement		
Pénalités		
Charges diverses (Régularisations diverses et charges sur exercices antérieurs)	153	73
TOTAL	628	1 548

5.7. Autres informations

5.7.1. Effectif du groupe

	31/08/2019	%	31/08/2018	%
Cadres	30	15%	30	15%
A. M. et techniciens	28	14%	26	13%
Employés	28	14%	25	13%
Ouvriers	115	57%	114	58%
TOTAL	201	100%	195	100%

5.7.2. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (K€)

L'impôt sur le bénéfice au compte de résultat comprend :

Ventilation	31/08/2019	31/08/2018
Impôts courants	1 072	672
Impôts différés	139	215
TOTAL	1 211	887

Rapprochement entre charge d'impôt théorique et effective :

Ce rapprochement se présente de la façon suivante :

Montant de la différence	31/08/2019	31/08/2018
Résultat avant impôt	4 401	3 955
Taux normal d'impôt en France	28,00%	33,33%
Impôt théorique (A)	1 232	1 318
Impôt réel (B)	1 211	887
Différence à expliquer (A-B)	21	431

Éléments de rapprochement	31/08/2019	31/08/2018
Amortissement des écarts d'acquisition		
Effets des différences de taux d'imposition	4	-9
Effets de la variation du taux (report variable)	42	141
Résultats taxés aux taux réduits	-152	
Pertes fiscales (antérieures ou exercice)		-3
Dif. Permanentes résultat comptable/imposable	84	229
Dif. temporaires résultat comptable/imposable		-6
Impact intégration fiscale		3
Crédits d'impôts	41	76
Autres	2	
Montant rapproché	21	431

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés :

Impôts différés en k€	31/08/2019	31/08/2018
Décalages temporaires	112	82
Reports fiscaux déficitaires	1	0
Frais d'acquisition de titres	0	21
Indemnités de départ à la retraite	58	38
TOTAL ID ACTIFS	171	141
Juste valeur actifs amortissables	93	134
Eliminations internes / retraitements divers	221	234
Crédits baux	766	602
Provisions réglementées	591	531
TOTAL ID PASSIFS	1 671	1 501
IMPOTS DIFFERES APRES COMPENSATION	31/08/2019	31/08/2018
Impôts différés actifs	87	88
Impôts différés passifs	1 586	1 448

5.7.3. Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social.

Le résultat par action de base est le même que le résultat par action dilué.

RESULTAT PAR ACTION = 3 190 686 € / 3 034 326 = 1.051530 €

5.7.4. Parties liées

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction à la SARL IMMOBILIER DE VILLE. Celle-ci a édifié un bâtiment dans lequel MOULIN BOIS ENERGIE a installé, pour exercer ses activités, les machines et la chaîne de fabrication des granulés de bois dans lesquelles elle a investi. La charge de loyer correspondante est de 46 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2019, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

La SCI MARINE BIS est également propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction à la SCIERIE MOULIN, sur laquelle cette dernière a édifié une plate-forme de stockage. La charge de loyer correspondante est de 46 K€ dans la SCIERIE MOULIN au 31 août 2019, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS s'élevant quant à elle à 5 K€.

Par procès-verbal d'assemblée générale du 17 février 2017 de la SCIERIE MOULIN, il a été décidé d'une résiliation partielle de ce bail, par détachement d'une parcelle de terrain. Cette parcelle fait l'objet d'un nouveau bail à construction entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, sur laquelle cette dernière a édifié un bâtiment de stockage pour l'activité de MOULIN BOIS ENERGIE. La charge de loyer correspondante est de 19 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2019.

Il existe enfin, depuis le 15 mars 2019, deux nouveaux baux à construction entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, pour la construction de bâtiments industriels abritant chaufferie, silo et broyeur. La charge de loyer correspondante est de 8 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2019.

5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires provisionnés pour les comptes au 31 août 2019, au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élève respectivement à :

SA MOULINVEST (dont revue des sociétés IMMOBILIER DE VILLE, SCI DE VILLE, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN, IMMO BOISSET, FOREZ BOIS ENERGIE et LIFECO CONSTRUCTION FRANCE) : 63 148 € HT

SAS SCIERIE MOULIN : 17 417 € HT

SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 5 946 € HT

SAS FRANCE BOIS IMPREGNES : 15 780 € HT

5.7.6. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction rémunérés dans le groupe consolidé sont le président de la SA MOULINVEST et les directeurs généraux de la SA MOULINVEST et de la SAS SCIERIE MOULIN.

Le total des rémunérations versé à ces organes s'élève à 489 171 € bruts.

5.7.7. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement constaté en charge n'a pas été isolé au 31/08/2019.

5.7.8. Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture au 31 août 2019.

A titre de rappel, est mentionné l'évènement suivant, intervenu postérieurement à la clôture du 31 août 2018 : Réalisation du financement d'un programme d'investissements en cours (HORIZON 2020).

Le groupe Moulinvest a engagé, dans le cadre de son plan de développement industriel et stratégique HORIZON 2020, un programme d'investissements d'envergure portant notamment sur la fourniture de matériels de production destinés à la Scierie Moulin, comprenant une ligne de profilage, le retrofit d'un classeur et une ligne de déchets, et à Moulin Bois Energie, comprenant une nouvelle chaudière biomasse et l'implantation d'une troisième presse à granulés.

Le groupe Moulinvest a signé le 25 mai 2018 en partenariat avec son partenaire bancaire historique un contrat de financement syndiqué pour un montant total de 31,7 millions d'euros comprenant :

- une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

La tranche B Euro-PP et la tranche C de refinancement ont fait l'objet d'un décaissement total sur l'exercice précédent pour respectivement 10 et 4,7 millions d'euros.

Sur la période 2019, la tranche A a été débloquée à hauteur de 8,29 millions d'euros (sur une tranche totale de 13 millions d'euros) et la tranche D a été entièrement débloquée à hauteur de 3,3 millions d'euros.

5.7.9. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie.

L'incidence de l'achat, réalisé sur l'exercice clos le 31/08/2013 des sociétés France BOIS IMPREGNES et SCIERIE STE AGATHE, n'a plus d'impact sur la trésorerie du groupe, depuis les comptes annuels du dernier exercice, arrêtés le 31 août 2018.

Le financement du solde du prix d'acquisition des sociétés France BOIS IMPREGNES et SCIERIE SAINTE AGATHE avait été finalisé et intégralement débloqué en date du 23/10/2013. Le solde du prix d'acquisition, représentant 2.1 millions d'euros, sur un prix de 4.1 millions d'euros, avait été financé par la souscription d'emprunts auprès d'un pool de 3 banques partenaires sur une durée de 7 ans. Le premier versement de 2 millions d'euros réalisé le 18 avril 2013 avait été financé sur fonds propres.

Ce financement a été remboursé par anticipation le 25 mai 2018 dans le cadre de la mise en place des financements associés au projet de modernisation et de développement industriel Horizon 2020.

5.8. Information sectorielle

5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)

	31/08/2019	%	31/08/2018	%
France	55 768	87,11%	53 010	86,44%
Europe	6 584	10,28%	7 744	12,63%
Amérique	148	0,23%	437	0,71%
Océanie	4	0,01%	3	0,00%
Asie	117	0,18%	9	0,01%
Afrique	1 396	2,18%	126	0,21%
TOTAL	64 017	100%	61 329	100%

5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€)

5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

	31/08/2019	%	31/08/2018	%
BOIS CONSTRUCTION	25 205	39,37%	25 670	41,86%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	4 461	6,97%	4 141	6,75%
Granulation	12 668	19,79%	11 735	19,13%
IMPREGNATION				
Poteaux	9 094	14,21%	8 310	13,55%
Découvert	10 518	16,43%	9 179	14,97%
AUTRES	2 071	3,24%	2 294	3,74%
(Dont Bois palettes)	2 021		2 058	
TOTAL	64 017	100%	61 329	100%

5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité

	31/08/2019	%	31/08/2018	%
BOIS CONSTRUCTION	66 532	57,29%	51 573	54,07%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	12 878	11,09%	12 747	13,36%
Granulation	19 745	17,00%	14 329	15,02%
IMPREGNATION	14 139	12,18%	13 501	14,16%
MASSIF BOIS	785	0,68%	1 284	1,35%
AUTRES	2 048	1,76%	1 944	2,04%
TOTAL	116 127	100%	95 378	100%

Parmi ces immobilisations, celles qui sont réalisés sur des terrains pris en bail à construction auprès de la SCI Marine Bis (société hors groupe), sont les suivantes :

- Par la société IMMOBILIER DE VILLE : 7 845 K€ de valeur brute et 5 336 K€ de valeur nette comptable.
- Par la scierie MOULIN : 148 K€ de valeur brute et 75 K€ de valeur nette comptable.

5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€)

Le système d'information de la société ne permet actuellement pas de déterminer un résultat par zone géographique.

5.9. Engagements hors bilan

5.9.1. Engagements financiers donnés

➤ Moulinvest S.A.

Caution solidaire : emprunt AUXIFIP/OSEO souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE 8 900 000 €
Concernant cet emprunt, la SA MOULINVEST s'est engagée à maintenir sa participation dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE jusqu'au terme du contrat.
La SA MOULINVEST a en outre autorisé l'affectation en nantissement de l'intégralité des actions qu'elle détient dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE au profit d'AUXIFIP et OSEO.

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 200 000 €, en principal et accessoires	83 065 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires	142 551 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès du CREDIT LYONNAIS à hauteur de 1 600 000 €, en principal et accessoires	1 305 080 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 600 000 €, en principal et accessoires	62 837 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 600 000 €, en principal et accessoires	367 276 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 500 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 600 000 euros)	349 268 €
Caution solidaire : ligne de caution ARKEA pour SCIERIE MOULIN	1 080 000 €
Engagement de paiement et de poursuite de location par MOULINVEST pour le compte de la SCIERIE MOULIN : financement en crédit-bail en co-baillage pour un montant de 725 081 € HT (valeur initiale : 616 613 € HT) consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (ARKEA Crédit-Bail) et la Caisse d'Epargne (Natixis Lease). Les loyers restants à courir s'élèvent à 86 319 € (plus la valeur de rachat de 6 162 €).	
Engagement de paiement et de poursuite de location par MOULINVEST pour le compte de la SCIERIE MOULIN : financement en crédit-bail en co-baillage pour un montant de 4 843 094 € HT (valeur initiale : 4 398 541 € HT) consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, la Caisse d'Epargne, la Banque Rhône Alpes et la Banque Populaire Rives de Paris. Les loyers restants à courir s'élèvent à 655 813 € (plus la valeur de rachat de 43 986 €).	
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise	1 000 000 €
Caution solidaire : 250 000 € pour un emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de ARKEA (montant initial de l'emprunt : 500 000 €)	479 236 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMOBILIER DE VILLE auprès du CREDIT LYONNAIS et de la SOCIETE GENERALE (initial : 645 000 €)	231 153 €
Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 100 000 €, en principal et accessoires	
Caution solidaire : emprunt souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 350 000 €, en principal et accessoires	69 770 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la BNP PARIBAS à hauteur de 350 000 €, en principal et accessoires	78 816 €
Caution solidaire : crédit-bail souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 387 704 € (loyers TTC et option d'achat TTC - tenonneuse)	94 418 €
Caution solidaire : crédit-bail souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la CAISSE D'EPARGNE – NATIXIS LEASE (mécanisation)	405 000 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMO BOISSET auprès de la BNP PARIBAS à hauteur de 183 800 €, en principal et accessoires 141 380 €

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Nantissement et gage du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 24 272 000 €, débloqué à hauteur de 19 962 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 19 451 714 €.

Hypothèque de 1^{er} rang sur le bail à construction de l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM812 et AM798, pour l'emprunt SOCIETE GENERALE de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 186 916 €.

Gage sans dépossession de biens meubles à hauteur de 145 000 €, au profit du CREDIT COOPERATIF pour un emprunt d'un montant nominal de 320 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 211 542 €.

Nantissement des titres SOMUDIMEC au profit de SOMUDIMEC à hauteur de :

- 9 607.50 euros (630 titres), concernant un emprunt (montant nominal : 320 000 € HT) consenti par le Crédit Coopératif
- 10 812 euros (709 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 357 414 € HT) consenti par le Crédit Coopératif
- 11 102 euros (728 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 373 696 € HT) consenti par le Crédit Coopératif
- 10 599 euros (695 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 346 572 € HT) consenti par le Crédit Coopératif
- 15 753 euros (1 033 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 528 925 € HT) consenti par le Crédit Coopératif
- 15 006 euros (984 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 498 322 € HT) consenti par le Crédit Coopératif
- 20 115 euros (1 319 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 904 934 € HT) consenti par le Crédit Coopératif

Caution solidaire : emprunt AUXIFIP/OSEO souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. 3 248 000 €
Concernant cet emprunt, la SAS MOULIN s'est engagée à maintenir sa participation dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. jusqu'au terme du contrat.
L'intégralité des actions que la SCIERIE MOULIN détient dans le capital de la société "MOULIN BOIS ENERGIE" est affectée à titre de nantissement pari passu, au profit de "AUXIFIP" et "OSEO".

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE AUVERGE LIMOUSIN à hauteur de 315 000 €, en principal et accessoires.

➤ **Moulin Bois Energie S.A.S.**

A titre de garanties au profit d'AUXIFIP :

- Gage sans dépossession des équipements mobiliers,
- Cession de créances professionnelles à hauteur de 862 411 €.

Nantissement du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 2 723 000 € débloqué, à hauteur de 2 323 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 2 247 464 €.

Nantissement du fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 230 000 € pour un emprunt d'un montant nominal de 200 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 83 065 €.

Nantissement du fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 345 000 € pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 142 551 €.

Nantissement des matériels financés (granulation) au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 1 100 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 713 325 €.

➤ **S.C.I. de Ville**

- A titre de garanties au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, dans le cadre de l'emprunt de 1 600 000 € souscrit par la SCI DE VILLE :
 - Privilège de prêteur de deniers pour 1 500 000 €,
 - Hypothèque complémentaire de 100 000 €.Le total du capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 772 055 €.

- A titre de garantie auprès de la Société Générale pour la tranche D du prêt senior souscrit par Moulinvest : contrat cadre cession Dailly pour les prêts intragroupe aux filiales.

- Affectation hypothécaire d'une construction en garantie de la convention de crédit consentie par Moulinvest pour un montant de 1 900 000 €.

- Garanties hypothécaires sur l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM812 et AM798, dans le cadre des emprunts de 1 400 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2019 : 1 232 795 €) et 1 250 000 € (auprès du CREDIT AGRICOLE, capital restant dû au 31/08/2019 : 1 075 341 €) souscrits par la SCI DE VILLE.

- Affectation hypothécaire pour garantir les engagements pris par la Scierie Moulin envers la Société Générale pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû s'élève à 186 916 €.

➤ **S.A.R.L. Immobilier de Ville**

- A titre de garanties, prises pour compte commun par la Société Générale, au profit d'un pool bancaire (Société Générale, Le Crédit Lyonnais, et HSBC), dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2019 : 1 668 867 €) et 601 000 € (capital restant dû au 31/08/2019 : nul) souscrits par la SARL IMMOBILIER DE VILLE :

- Inscription d'hypothèque conventionnelle et en concurrence entre les banques, sur le droit au bail à construction et sur les constructions édifiées par la SARL IMMOBILIER DE VILLE, dans le cadre du bail à construction consenti par la SCI MARINE BIS sur une parcelle de terrain

- Affectation hypothécaire, conférée par la SCI MARINE BIS, sur le terrain lui appartenant, objet du bail à construction susvisé,

- Cession des loyers perçus (loi Dailly) de la société MOULIN BOIS ENERGIE.

- Affectation hypothécaire en garantie de la dette d'un tiers consentie par la SCI MARINE BIS et hypothèque sur le droit au bail à construction portant sur les parcelles sises ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastrées AM 811, 879, 882, 878, 884 et 886, dans le cadre de l'emprunt de 600 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2019 : 543 572 €) souscrit par la SARL IMMOBILIER DE VILLE.

- A titre de garantie auprès de la Société Générale pour la tranche D du prêt senior souscrit par Moulinvest : contrat cadre cession Dailly pour les prêts intragroupe aux filiales.

- Affectation hypothécaire d'une construction en garantie de la convention de crédit consentie par Moulinvest pour un montant de 1 400 000 €.

➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Hypothèque conventionnelle sur tènement immobilier : 250 000 € en principal, intérêts et accessoires au profit du CREDIT AGRICOLE. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 169 719 €.

Hypothèque bâtiment de Boisset Les Montrond, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 280 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 200 928 €.

Nantissement du fonds de commerce de Boisset Les Montrond à hauteur de 330 000 €, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 220 708 €.

Nantissement des matériels financés à hauteur de 129 600 €, au profit de la BNP PARIBAS pour un emprunt d'un montant nominal de 152 470 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 5 464 €.

Nantissement du matériel financé, au profit de la BNP PARIBAS pour un emprunt d'un montant nominal de 15 750 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 2 213 €.

Nantissement du matériel financé, au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 197 667 €.

5.9.2. Engagements financiers reçus

➤ **Moulinvest S.A.**

Nantissement des titres des filiales, cession Dailly sur prêts intragroupe, nantissement des fonds de commerce des filiales pour garantie des prêts intragroupe, hypothèques sur investissements immobiliers, respect de ratios consolidés de levier et gearing : 31 000 000 € en principal au profit de la Société Générale.

Au 31/02/2019, les tranches B (10 000 000 €), C (4 700 000 €) et D (3 300 000 €) sont entièrement débloquées ; la tranche A (13 000 000 €) est débloquée à hauteur de 8 290 000 €.
Le total du capital restant dû sur ces emprunts s'élève à 25 450 715 € au 31/08/2019.

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM812 et AM798, pour l'emprunt SOCIETE GENERALE de 300 000 €, consentie par la SCI DE VILLE. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 186 916 €.

Cautions données par ARKEA Banque et utilisée par la Scierie Moulin 647 126 €

Cautions données par la Société Générale et utilisée par la Scierie Moulin 153 096 €

➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Garantie donnée par Société Générale pour l'Office National des Forêts : à hauteur de 110 000 €

Convention de reprise de matériel donnée par WEINIG pour la mécanisation prise en crédit-bail auprès de CAISSE D'EPARGNE LEASE. Montant initial du matériel : 1 687 500 €, avec valeur de reprise de 30% dans les 36 mois de la livraison : 506 250 €.